

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE



The main title 'RALLYE' is in large blue letters, with a stylized speedometer icon integrated into the top right of the letter 'E'. Below it, 'BLIGNY-SUR-OUICHE' is written in large red letters, and 'VHC' is written in black below that. A dashed line is positioned under the word 'OUICHE'.

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA PRENOIS BOURGOGNE
Nom du Rallye :	1° RALLYE VHC DE BLIGNY SUR OUCHE
Date :	08 et 09 Mai 2026
Niveau d'inscription :	NATIONAL
Eligibilité :	Coupe de France des Rallyes VHC 2026 Challenge Ligue Bourgogne Franche-Comté 2026
Participation étrangère autorisée ?	OUI
Visa Ligue (date et numéro) :	02 Février 2026 – N° 22
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	23 Février 2026 – N° 177
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	GUÉLAUD Pierre
Téléphone :	07 82 82 10 67
Mail :	polerallye@asa-prenois-bourgogne.org
Comité d'Organisation	
Président :	Monsieur MARTIN Vincent
Membres :	Mesdames NORMAND Chantal, MALGRAS Martine, KOPP Valérie, COLSON Elodie, Messieurs OUDET Patrick, MODET Thibaud, BARBIER Ghislain, BRUCHARD Benoit, GUÉLAUD Pierre.
Secrétariat du Rallye, Adresse :	GBSPORT RACING, 2 Rue du Champ muraille, Hameau de Buisson 21360 THOREY SUR OUCHE
Téléphone :	06 80 81 62 07
Mail:	rallyedebigny-surouche@gmail.com
Permanence du Rallye :	Mairie de Bligny sur Ouche
Lieu, date, horaire :	Place de l'Hôtel de Ville Coordonnées GPS : 47.10554, 4.67009 8 & 9 Mai 2026, à partir de 8h45
Organisateur technique	
Nom :	GBSPORT RACING, Monsieur Ghislain Barbier
Adresse :	2 Rue du Champ muraille, Hameau de Buisson 21360 THOREY SUR OUCHE
Téléphone :	06 80 81 62 07
Mail :	rallyedebigny-surouche@gmail.com

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	27 Février 2026
Ouverture des engagements	27 Février 2026
Clôture des engagements	27 Avril 2026 (les chèques seront remis en banque la semaine suivant le rallye)
Parution du carnet d'itinéraire	30 Avril 2026
Distribution du Road-Book	Auberge du Val d'Ouche Coordonnées GPS : 47.105945, 4.66948 1, 2 et 3 Mai 2026 : de 8h45 à 16H00 8 Mai 2026 : de 8h00 à 10h00
Reconnaisances	1, 2 et 3 Mai 2026 de 09h00 à 18h00 8 Mai 2026 de 08h00 à 12h00
Vérifications administratives	Cabane du Boulodrome de BLIGNY sur Ouche Coordonnées GPS : 47.108393, 4.659354 08 Mai 2026 de 8h30 à 13h00
Vérifications technique	Déchetterie de Bligny sur Ouche Coordonnées GPS : 47.1059544, 4.6564379 08 Mai 2026 de 08h45 à 13h15
Mise en place du parc de départ	Place de l'Hôtel de Ville Coordonnées GPS : 47.10554, 4.67009 8 Mai 2026 : 08h30
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif	Salle Mairie de Bligny sur Ouche Coordonnées GPS : 47.10515, 4.67016 08 Mai 2026 : 12h15
Publication des équipages admis au départ	TABLEAU OFFICIEL Salle Mairie de Bligny sur Ouche Coordonnées GPS : 47.10515, 4.67016 08 Mai 2026 : 14h00
Publication des heures et ordres de départ	TABLEAU OFFICIEL Salle Mairie de Bligny sur Ouche Coordonnées GPS : 47.10515, 4.67016 08 Mai 2026 : 14h00
Briefing des pilotes	DISTRIBUE LORS DES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVE
Départ	1 ^{ère} ETAPE : 08 Mai 2026 à 16h00 2 ^{ème} ETAPE : 09 Mai 2026 à 8h50 Place de l'Hôtel de Ville, (Mairie) Coordonnées GPS : 47.10554, 4.67009
Publication des résultats partiels	TABLEAU D’AFFICHAGE Salle Mairie de Bligny sur Ouche Coordonnées GPS : 47.10515, 4.67016 30' après dernier concurrent

Arrivée	1 ^{ère} ETAPE : 08 Mai 2026 à 21h11 2 ^{ème} ETAPE : 09 Mai 2026 à 17h49 Place de l'Hôtel de Ville, (Mairie) Coordonnées GPS : 47.10554, 4.67009
Vérifications finales	Garage GERBENNE (EUROREPAR), 3 Route d'Arnay, Bligny sur Ouche Coordonnées GPS : 47.10688, 4.66631 9 Mai 2026
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats	TABLEAU D’AFFICHAGE Salle Mairie de Bligny sur Ouche Coordonnées GPS : 47.10515, 4.67016 30' minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc
Remise des prix	A parution des résultats définitifs Salle Mairie de Bligny sur Ouche Coordonnées GPS : 47.10515, 4.67016

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom Prénom - Numéro de licence / ASA
Observateur (facultatif)	SANS OBJET
Président du Collège des Commissaires Sportifs	CHARLEUX Josiane – 9434 / 0403
Commissaires Sportifs	DOREY Maryse – 3123 / 0445 DURIX Michel – 14548 / 0404
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	SANS OBJET
Directeur de Course VHC	NOMBLLOT Pascal – 182228 / 0402
Directeur de Course adjoint	SANS OBJET
Adjt délégué ES 1/3/5/7/9 PC	JUGNIOT Joel – 6813 / 1412
Adjt délégué ES 2/4/6/8/10 PC	BOTT Robert – 302406 / 0402
Adjt Stagiaire	VOIRIN Vincent – 189471 / 0420
Directeur de Course terrain ES 1/3/5/7/9	OLIVAIN Jacky – 3272 / 0324
Adjt Directeur de Course terrain ES 1/3/5/7/9	LEPLAT Laurent – 148301 / 0445
Directeur de Course terrain ES 2/4/6/8/10	LEPEULE Jacky – 13663 / /0411
Adjt Directeur de Course terrain ES 2/4/6/8/10	PORA Gérard – 57091 / 0445
Directeur de Course terrain Shakedown	PORA Gérard – 57091 / 0445
Adjt Directeur de Course terrain Shakedown	BOTT Robert – 302406 / 0402
Directeur de Course Voiture Tricolore	HUBERT Benoit – 3617 / 0411
Directeur de Course Administratif + Parc Regroupement	BROTTIER Jean-Paul – 13533 / 0408
Directeur de Course Voiture Damier	DREAU Brigitte – 2282 / 0420
Commissaire Technique Responsable + VHC	BULLIER Serge – 19678 / 0409
Commissaires Techniques Adjoints	REVERCHON Jean-Louis – 6835 / 0421
Médecin chef ES 1/3/5/7/9	A DEFINIR
Médecin chef ES 2/4/6/8/10 + Shakedown	Dr. MIREK Sébastien
Chargés des Relations avec les concurrents	REVERCHON Martine – 14505 / 0409 RABIAN Dominique – 20036 / 0404
Juges de faits	TRINQUESSE Camille – 3175 / 0403 TRINQUESSE Marie-Thérèse – 13533 / 0403 Tous les officiels du rallye sauf membres du collège
Chargé des relations avec la presse	BARBIER Ghislain
Chronométrateur ES 1/3/5/7/9	FAIVRE Sylvie – 11039 / 0421
Chronométrateur ES 2/4/6/8/10	CHETAIL Mickael – 212977 / 0414
Chronométrateurs Arrivée ES 1/3/5/7/9	A DEFINIR A DEFINIR

Chronomètres Arrivée ES 2/4/6/8/10	A DEFINIR A DEFINIR
Classement	LC Chrono
Speaker	DUCOUDRAY Claude

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.1.4P. Toute personne qui désire participer au Rallye NATIONAL VHC DE BLIGNY SUR OUCHE 2026 doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 27 Avril 2026 (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

GBSport Racing : 2 rue du Champ Muraille 21360 Thorey sur Ouche

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de : SPORTS PLUS

3.1.1.9P. Le nombre des engagés est fixé à **140 voitures maximum (Modernes + VHC)**

3.1.1.10P. Montant des droits d'engagement :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **420 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **810 €**
- tout engagement envoyé avant le 31 Mars 2026 : **400 €**

3.1.1.11P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

FORFAIT : Tout concurrent ayant déclaré son forfait par écrit (mail ou lettre recommandée) avant le Vendredi 2 Mai 2026 à minuit sera intégralement remboursé. Au-delà, une compensation financière pourra être retenue.

3.3P. ORDRE DE DEPART

3.3.1P. Conforme aux règles spécifiques des rallyes VHC.

Après la 1^{ère} Section, ainsi que pour la 2^{ème} Etape, le départ pourra être donné dans l'ordre du classement provisoire, hors pénalités routières, avec possibilité de reclassement des pilotes acceptés en "nouveau départ après abandon" par le Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques des rallyes VHC.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée dans le village de Bligny Sur Ouche, des zones conseillées seront mentionnées sur une carte qui sera dans les documents fournis pour le rallye. Merci de ne pas gêner la circulation dans le village et de ne pas vous mettre sur des propriétés privées sans en avoir l'accord du propriétaire. La sortie de parc fermé fait office d'entrée de parc d'assistance.

Compte tenu de la place limitée, aucune remorque ne sera admise dans les zones d'assistance décrites ci-dessus. Un parc spécifique obligatoire pour les remorques est prévu par l'organisateur est situé au camping de Bligny Sur Ouche. Des pénalités pourront être appliquées.

Pour la bonne organisation du parc d'assistance, les concurrents seront invités à prévenir l'organisateur de dispositions particulières (regroupement de plusieurs concurrents, poids-lourds, ...) qui leurs seraient nécessaires et feront alors l'objet d'un examen particulier. Les concurrents doivent emporter leurs déchets et laisser leur emplacement propre.

Les extincteurs installés conformément à la liste N°16 et N°52 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques et jusqu'à l'ouverture du parc fermé final à la fin du rallye. Des pénalités seront appliquées en cas de manquement à cette règle.

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par les commissaires techniques et/ou les juges de faits et toute infraction fera l'objet d'une pénalité du Collège des Commissaires Sportifs :

1^{ère} infraction : 30 secondes de pénalité et mise en conformité

2^{ème} infraction : Disqualification

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "Itinéraire".

Le Rallye National VHC de Bligny sur Ouche 2026 représente un parcours de 200 km.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 111,5 km.

Les épreuves spéciales sont :

"La GWASH" → "COLOMBIER - PAINBLANC" 11.1 km

"La NINO" → "PASQUIER - AUXANT" 11.2 km

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

1, 2 et 3 Mai 2026 : de 9h00 à 18h00

Vendredi 8 Mai 2026 : de 8h00 à 12h00

ATTENTION : 8 villages sont traversés,

Afin d'assurer la pérennité de la manifestation et la sécurité de tous, les concurrents sont tenus d'adopter une conduite prudente et de respecter strictement le Code de la route lors des traversées de villages.

Des cérémonies de commémoration du 8 mai auront lieu dans plusieurs des communes traversées.

Les participants devront impérativement respecter ces commémorations, faire preuve de civisme et se conformer à toute consigne spécifique donnée par l'organisation, les autorités locales ou les forces de l'ordre.

Des contrôles pourront être effectués à tout moment, notamment par la gendarmerie.

Tout non-respect de ces dispositions pourra entraîner des pénalités sportives, voire l'exclusion de l'épreuve.

6.4.7P. Lors du rallye, en dehors des ES ou de la séance d'essai, tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.

Les traces laissées par la chauffe des pneumatiques impactent fortement les futures demandes de passages auprès des municipalités et compliquent le travail des organisateurs, merci de votre compréhension.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.3.17P. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

L'équipage doit informer la Direction de Course dès que possible s'il n'a pas l'intention de réintégrer le rallye.

7.5P. SEANCE D'ESSAIS

Une séance d'essai sera organisée le Vendredi 8 Mai 2026 de 9h15 à 13h00 (avec une coupure durant les commémorations du 8 Mai) (2.6 km en condition de course + 4.6 km de routier pour le retour).

Seuls les membres d'un équipage régulièrement engagé au rallye pourront y participer. Cette séance d'essai ne pourra avoir lieu que **si au moins 15 équipages** s'y inscrivent.

La participation financière pour cette séance sera de **90 €**. La demande de participation à cette séance d'essai devra obligatoirement être notifiée sur la demande d'engagement et être accompagnée du chèque correspondant (au même ordre que l'engagement du rallye).

Au départ de la séance d'essai, un commissaire technique sera chargé des vérifications techniques, ainsi à l'issue de cette séance d'essai.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Chaque équipage classé se verra récompensé d'un trophée.